

Communiqué de presse

Winéo Gestion, Société Anonyme au Capital de 5 550 000,00 DHS,

Sise au 12, Rue Assakhaoui (Ex. Rue Madame de Staël) Quartier de l'hippodrome, 20100 – Casablanca Maroc

RC : 204779 – IF 40130665 – ICE 000081124000009

VISA DE LA NOTE D'INFORMATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« WINÉO OBLIG SECURITE »

La société de Gestion **Wineo Gestion** porte à la connaissance du public que la Note d'Information et la Fiche Signalétique du fonds **WINEO OBLIG SECURITE** ont été mises à jour comme suit :

Dispositions	Anciennes Dispositions	Nouvelles Dispositions
Stratégie d'investissement	<p>Dans cette optique, le FCP investira en permanence au moins 90% de ses actifs en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Il peut accessoirement investir jusqu'à 10% de ses actifs en actions cotées à la bourse de Casablanca, tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations ; - Titres de créances négociables ; - Certificats d'investissements cotés ; - Titres d'OPCVM ; - Actions cotées à la Bourse de Casablanca ; - Droits d'attribution ou de souscription cotés ; - Titres d'Organismes de placement Collectif en capital (OPCC) ; - Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ; - Placements en devises à l'étranger, dans les limites, 	<p>Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 100%, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat.</p> <p>Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Obligations émises ou garanties par l'Etat; O Titres de créances négociables garantis par l'état ; O Titres d'OPCVM dont l'actif est constitué de titres de créances émis ou garantis par l'état à hauteur de 100%; O Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. <p>Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.</p>

	<p>règles et conditions de la réglementation en vigueur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liquidités ; - Dépôts à terme. <p>Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.</p>	
Indice de référence	MBI MLT (MBI moyen long terme, indice obligataire publié par BMCE Capital)	100% MBI (Moroccan Bond Index) tel que publié par BMCE Capital
Objectifs de gestion	L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de maximiser le rendement de leur investissement à long terme à travers la gestion sélective et dynamique des titres de créances et des valeurs cotées en bourse, conformément à la réglementation en vigueur, et tout en privilégiant la sécurité du capital, et d'offrir également une performance supérieure à l'indice de référence du fonds.	L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de maximiser le rendement de leur investissement à long terme à travers la sélection de titres de créances émis ou garantis par l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur, et tout en privilégiant la sécurité du capital, et d'offrir également une performance supérieure à l'indice de référence du fonds.
Sensibilité]1,1 - 5,1]]1,5 - 5,5]
Durée de placement recommandée	2 ans	3 ans
Support et Fréquence de diffusion de la VL	La valeur liquidative est affichée dans les locaux de Winéo Gestion et les agences du CIH le premier jour ouvrable qui suit sa détermination ; La publication est effectuée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.	La valeur liquidative est affichée dans les locaux de Winéo Gestion et des agences du CIH le premier jour ouvré qui suit sa détermination. Elle est publiée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.
Modalités de souscription et de rachat	<p>Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion et les agences du CIH.</p> <p>Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.</p> <p>Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.</p> <p>Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 10h45 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.</p>	<p>Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion et des agences du CIH.</p> <p>Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.</p> <p>Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.</p> <p>Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 11h30 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative qui suit.</p>

Règle d'affectation détaillée	La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.	capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.
Cas d'exonération des commissions de souscription et de rachat	A la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.	A la discrétion du réseau placeur. Toutefois, dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la commission de souscription/rachat est nulle.

Ces modifications ont obtenu le Visa de l'AMMC en date du **28/12/2023** sous la référence **VP23195**.

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mis à disposition, pour consultation, dans les agences CIH et au siège de WINEO GESTION, sis au 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome -Casablanca.

Tél. : +212 5 22 94 48 84/85 - Fax : +212 5 22 94 16 34 – Site internet : www.wineo.ma.

POUR EXTRAIT ET MENTION